



Ville de Lausanne

Bureau lausannois
pour les immigrés



Vivre à Lausanne

Un guide pratique

FR

Sommaire

Bienvenue à Lausanne	4
L'intégration nous concerne toutes et tous	5
Une ville et ses facettes	6
Lausanne vous accueille	8
Votre arrivée: les démarches à entreprendre	10
Plan de l'administration communale	12
École et jeunesse	14
Études et formation	18
Travail	20
Santé et social	22
Logement et déchets	26
Vie de quartier	28
Citoyenneté et droits politiques	30
Culture, loisirs et sport	32
Transports et mobilité	34
L'essentiel de A à Z - répertoire d'adresses	36

Éditeur: Ville de Lausanne, Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) en collaboration avec Info Cité

Design: alafolie.ch

Photo de couverture: Marino Trotta

Impression: Presses Centrales

Août 2019, 7^e édition

Avec le soutien du:



Bienvenue à Lausanne

Lausanne, ville ouverte

Gérer une ville, c'est rechercher en permanence un équilibre entre stabilité et développement; c'est tenter de concilier des intérêts parfois divergents; c'est surtout contribuer à l'entente aussi harmonieuse que possible entre ses habitant-e-s et entre les communautés qui la composent. Ces questions prennent une dimension particulière à Lausanne: notre ville compte près de 43% d'étranger-ère-s et cette proportion augmente régulièrement. Cette diversité d'origine, mais aussi sociale, est une chance: elle enrichit, par le partage, nos cultures respectives. Elle élargit notre horizon.

Elle nous apprend à connaître et à respecter l'autre. Elle peut aussi constituer une fragilité, si nous ne parvenons pas à intégrer chacune et chacun, dans le respect des cultures de tous.

Si Lausanne y réussit et peut ainsi présenter un exemple d'ouverture et de diversité, c'est notamment en raison des efforts entrepris depuis plusieurs années par le BLI et ses partenaires. Par leur travail quotidien – et cette brochure en est un exemple - ils contribuent à faire de Lausanne une ville intégrante et qui se veut accueillante et agréable à vivre pour tous.



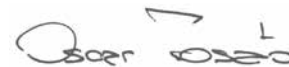
Grégoire Junod, syndic de Lausanne

L'intégration nous concerne toutes et tous

Plus de 160 nationalités se côtoient dans la capitale vaudoise. Ici, peut-être plus qu'ailleurs, l'intégration nous concerne toutes et tous, que nous soyons de nationalité suisse ou venions d'horizons plus lointains. Dépasser nos préjugés, entrer en contact avec nos voisin-e-s, ouvrir le dialogue, sont des actions nécessaires afin de se connaître, de se comprendre et de mieux vivre ensemble. Pour celles et ceux qui viennent d'arriver, apprendre le français constitue la première étape vers une plus grande autonomie. En s'engageant, chacun-e à sa manière, dans le respect de l'autre, on garantit et on donne du sens aux principes essentiels permettant d'assurer la cohésion sociale.

Lausanne est consciente que notre diversité représente aussi un enjeu en matière d'égalité des chances. Plus de 43% des Lausannois-e-s n'ont pas le passeport suisse. Notre Ville a été pionnière en 1971, en créant en Suisse le premier poste de préposé aux immigré-e-s.

Ainsi, voilà près de 50 ans qu'elle développe une politique d'intégration à l'écoute des besoins venant du terrain. Cette publication est un exemple de collaboration menée par l'administration communale, en partenariat avec de nombreuses associations et organismes publics, pour donner du sens à notre politique d'Accueil. Notre reconnaissance va à toutes celles et ceux qui y contribuent. Et à vous qui venez d'arriver, nos meilleurs vœux vous accompagnent.



Oscar Tosato, conseiller municipal
Directeur des sports et de la cohésion sociale

Une ville et ses facettes

Quatrième ville de Suisse avec ses 145'000 habitant-e-s, bénéficiant d'un magnifique panorama sur le lac Léman et les Alpes, Lausanne se distingue par une multiple vocation de Capitale olympique, de ville durable, de centre réputé de formation et de culture. Autour de sa cathédrale gothique, elle accueille une population de toutes provenances et les sièges de plusieurs sociétés multinationales.

Capitale olympique et sportive

L'importance du sport à Lausanne est soulignée par la présence depuis 1914 du Comité international olympique (CIO), ainsi que d'une vingtaine de fédérations et organisations sportives mondiales. Ce statut de Capitale olympique est renforcé par l'accueil, en janvier 2020, des Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse (JOJ), auxquels participent plus de 1000 athlètes de 15 à 18 ans.

Lausanne inaugure un nouveau stade de football en 2019 et compte plusieurs centaines de clubs et associations, qui permettent de pratiquer plus de 70 sports différents. De grandes manifestations sportives s'y déroulent chaque année, comme Athletissima, le Lausanne Marathon ou encore la course populaire des 20 KM de Lausanne.

Pionnière dans le développement durable

Depuis plus de vingt ans, Lausanne a placé la durabilité au cœur de son développement. Ses efforts ont été récompensés par le European Energy Award Gold. Elle investit en vue de garantir un approvisionnement électrique 100% renouvelable, ses nouveaux logements satisfont les critères de la Société à 2000 watts, elle favorise la mobilité douce et préserve une large place à la nature en ville. Son métro m2 est le premier métro automatique en Suisse, et deux grands éco-quartiers sont en voie de réalisation.

Une formation d'excellence

Lausanne bénéficie de la présence de hautes écoles de niveau mondial, comme l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL), régulièrement classée parmi les meilleures institutions académiques mondiales, l'Ecole hôtelière ou encore l'IMD (management). Le campus qui regroupe l'Université et l'EPFL reçoit 25'000 étudiant-e-s provenant de Suisse et d'ailleurs. D'autres écoles encore se distinguent dans leur domaine, comme l'ECAL (arts et design), l'EJMA (jazz et musique actuelle), ou l'école de danse Rudra-Béjart.

Une forte densité culturelle

L'offre culturelle est d'une densité exceptionnelle pour une ville de cette taille. Près de vingt musées entraînent les visiteur-se-s sur des terrains aussi diversifiés que l'histoire, les sciences, les beaux-arts, l'art contemporain, ou encore l'art brut, avec une collection unique au monde. Lausanne compte une quinzaine de théâtres, institutions réputées comme le Théâtre Vidy-Lausanne ou scènes plus expérimentales, plusieurs orchestres classiques, un Opéra, divers festivals et une variété de salles consacrées aux musiques actuelles. Sans oublier son fleuron de la danse, le Béjart Ballet Lausanne fondé par le célèbre chorégraphe Maurice Béjart.

Une économie de pointe

Lausanne compte plus d'emplois que d'habitant-e-s. Son économie, principalement vouée aux services et au savoir, génère 170'000 emplois. Grâce en particulier au CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois), elle bénéficie de services de santé de haute qualité. Des milliers de nouveaux logements sont en construction depuis quelques années, permettant de détendre le marché immobilier.

www.lausanne.ch

Lausanne vous accueille

Plus de 15'000 personnes s'installent chaque année à Lausanne. Qu'elles arrivent d'une commune voisine, d'une autre région de Suisse ou d'un horizon plus lointain, la Ville de Lausanne souhaite faciliter leurs premiers pas dans la capitale vaudoise.

Séance d'accueil par la Municipalité

Une séance d'accueil pour les nouveaux habitant-e-s se déroule chaque année en novembre au Casino de Montbenon. De nombreux services de la Ville y tiennent un stand et renseignent les participant-e-s sur leurs activités au sein de l'administration communale.

www.lausanne.ch/accueil

Ateliers d'accueil et d'information en différentes langues et visite guidée de l'administration

Des ateliers d'accueil et une visite guidée de l'administration sont proposés gratuitement, pour familiariser la population avec les thèmes de la vie quotidienne et répondre aux questions sur le travail, la formation, les institutions, la santé, le logement ou le système scolaire. Ces ateliers sont proposés en plusieurs langues: actuellement en français, anglais, espagnol, italien, portugais.

www.lausanne.ch/welcome

Info Cité

Point d'information principal de la Ville de Lausanne, le bureau Info Cité renseigne, oriente et guide les Lausannois-es et hôtes de passage dans leurs démarches ou envies de découvertes.

Info Cité

Place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 25 55, infocite@lausanne.ch
www.lausanne.ch/infocite

Intégration des immigré-e-s

Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) vous accueille et vous renseigne sur les thèmes de l'intégration professionnelle, de la participation à la vie sociale et de la citoyenneté. Le BLI est également un lieu de référence pour la prévention du racisme et soutient les personnes en cas de situation à caractère raciste.

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) est l'organe compétent auprès du Conseil d'Etat en matière d'intégration des étranger-ère-s et de prévention du racisme. Des bureaux communaux à l'intégration existent également dans les communes de Renens, Yverdon, Nyon, Vevey et Bex.

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Place de la Riponne 10, case postale 5032, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 72 45, bli@lausanne.ch, www.lausanne.ch/bli
Accueil: 8h-12h, 13h-17h

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Rue du Valentin 10, case postale, 1014 Lausanne, tél. 021 316 49 59
info.integration@vd.ch, www.vd.ch/integration

Les acteurs associatifs

Les associations de migrant-e-s actives à Lausanne et dans le canton de Vaud sont très nombreuses et favorisent l'intégration. Une liste des associations lausannoises est disponible sur le site du BLI.

Le Centre social protestant peut répondre à vos questions administratives liées au permis, au mariage ou au regroupement familial.

Liste des associations

Disponible à l'adresse www.lausanne.ch/associations-migrants

Centre social protestant – La Fraternité

Place Arlaud 2, 1003 Lausanne, tél. 021 213 03 53
frat@csp-vd.ch, www.csp.ch/fraternite
Permanence sociale: mardi et jeudi de 18h à 20h

Votre arrivée: les démarches à entreprendre

S'inscrire à la commune

Si vous souhaitez vivre à Lausanne, vous avez, dès votre arrivée, huit jours pour vous inscrire au Contrôle des habitants. Vous devez vous présenter personnellement à la rue du Port-Franc 18, au Flon. Plusieurs documents sont à fournir. Une annonce préalable peut être faite avec un formulaire internet. Si vous n'êtes pas de nationalité suisse et si vous souhaitez y séjourner plus de trois mois, une autorisation de séjour est nécessaire.

Contrôle des habitants, www.lausanne.ch/ch, tél. 021 315 31 33

Souscrire à une assurance

Certaines assurances sont obligatoires si vous résidez en Suisse: maladie de base, accident, responsabilité civile (RC) si vous possédez un véhicule ou êtes propriétaire d'un bâtiment ou à la demande de certaines gérances pour les locataires, incendie et éléments naturels (ECA) pour les bâtiments et le mobilier. D'autres assurances sont facultatives: maladie complémentaire, responsabilité civile, ménage, perte de gain, protection juridique ou encore assurance-vie. Plus d'infos p.22

www.lausanne.ch/pratique

Se raccorder aux réseaux

Une fois installé-e, vous devez vous enregistrer auprès des Services industriels de Lausanne (électricité, gaz, etc.) Vous pouvez également opter pour les prestations multimédia des SiL via le télé-réseau (télévision, internet, téléphone fixe).

Toute personne qui s'inscrit auprès du Contrôle des habitants reçoit automatiquement une facture de l'entreprise Serafe afin de s'acquitter des droits de réception radio et télévision. Les redevances de réception sont payées par ménage.

Services industriels, www.lausanne.ch/sil, tél. 0842 841 841 ou Citycable, www.citycable.ch, tél. 021 315 88 88

Serafe, www.serafe.ch, tél. 058 201 31 67 ou Office fédéral de la communication, www.ofcom.admin.ch

Inscrire son enfant dans une école

L'inscription des enfants en âge scolaire peut se faire dès votre arrivée et à tout moment dans l'année auprès du Service des écoles primaires et secondaires. Un soutien est proposé aux enfants ne maîtrisant pas encore le français. Plus d'infos p.15

Trouver une solution de garde pour son enfant

Les enfants en âge préscolaire peuvent être inscrit-e-s dans une structure d'accueil. La demande étant très forte et les places limitées, il est important de s'inscrire au plus vite sur la liste d'attente. C'est le Bureau d'information aux parents (BIP) qui vous renseignera.

Pour les enfants scolarisé-e-s, les UAPE et APEMS proposent un accueil en dehors des heures scolaires. Plus d'infos p.16

Payer ses impôts

La fiscalité suisse comporte trois niveaux: les impôts fédéraux, cantonaux et communaux. Toute personne vivant dans le canton et ayant, ou non, une source de revenus est tenue de remplir une déclaration d'impôt annuelle, ceci dès l'âge de 18 ans. Le futur contribuable doit s'annoncer spontanément à l'Administration cantonale des impôts, y compris les travailleur-se-étranger-ère-s.

Administration cantonale des impôts, www.vd.ch/impots, tél. 021 316 00 00

Immatriculer son véhicule

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire étranger valable et que vous vous installez en Suisse, vous avez un délai de 12 mois dès votre arrivée pour échanger votre permis étranger contre un document suisse. Les véhicules à moteur et les remorques doivent être munis de plaques d'immatriculation pour être autorisés à circuler. Plus d'infos p.34-35

Service des automobiles et de la navigation du Canton de Vaud www.vd.ch/san, tél. 021 316 82 10

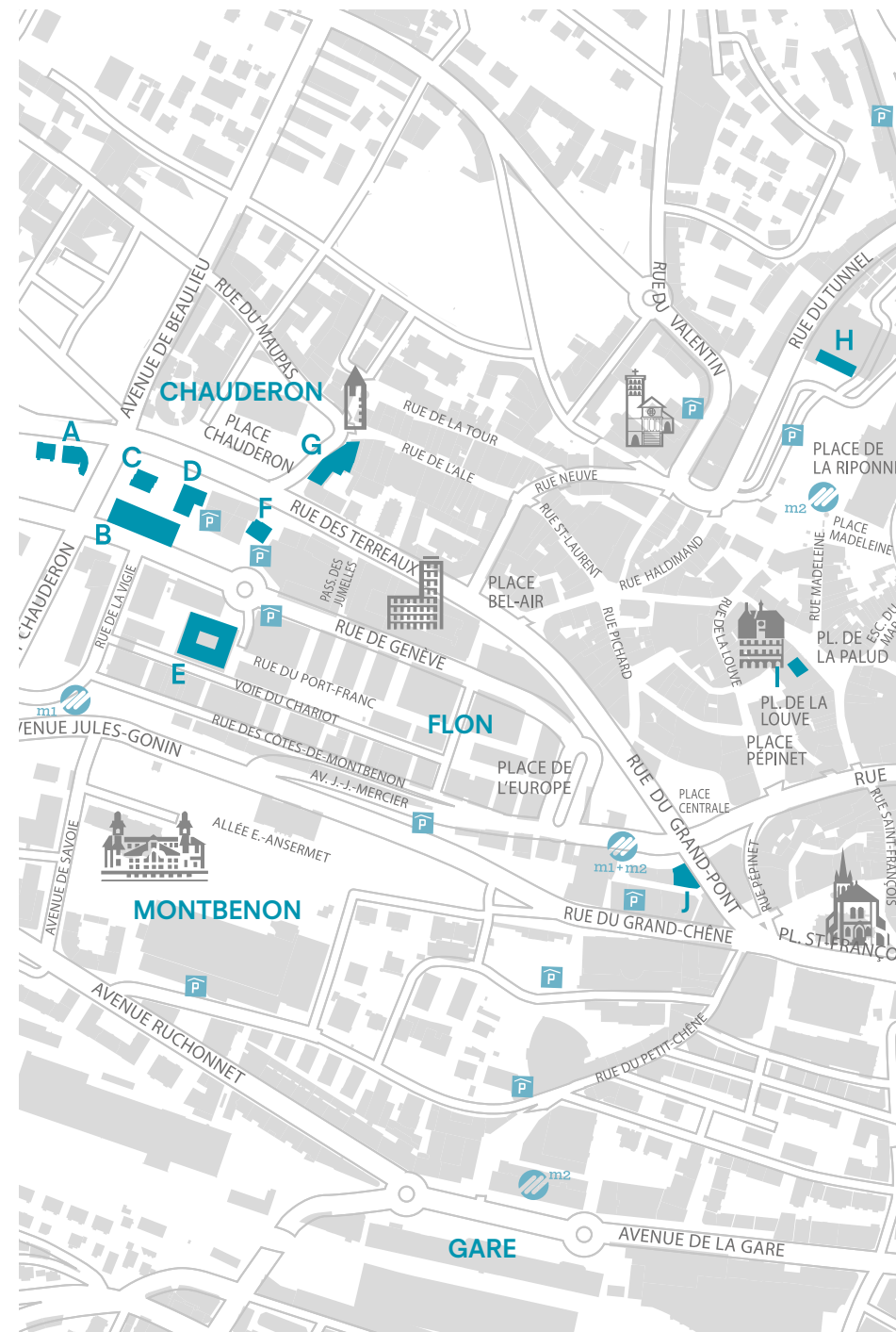
Inscrire son chien

Tout propriétaire de chien est tenu de l'inscrire au Service des finances/impôts par téléphone, internet ou à un poste de police de quartier.

Service des finances/impôts, www.lausanne.ch/impots, tél. 021 315 43 11

Plan de l'administration communale

- A Services industriels**
Electricité, gaz, multimédias
- B Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers**
Inscription à école ou aux accueils pour enfants en milieu scolaire
Bureau d'information aux parents (BIP)
Bureau lausannois pour les familles
- Service du logement et des gérances**
Logements subventionnés
- Office régional de placement (ORP)**
- C Bibliothèque municipale**
- D Service des assurances sociales**
Allocations, subsides, AVS
- E Contrôle des habitants**
Inscription à la commune, renouvellement de permis, changement d'adresse
- F Service de la propreté urbaine**
Calendrier de ramassage des déchets
- G Info Sociale**
Information sur les prestations sociales
- H Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)**
Objets trouvés
Inspection du travail
- I Hôtel de Ville**
Info Cité
- J SIL Citycable**
Abonnements multimédia



École et jeunesse

Les enfants et les jeunes bénéficient à Lausanne de structures d'accueil, de scolarisation et de loisirs correspondant à leurs besoins et à leurs intérêts.

Système scolaire

En Suisse, de l'école à l'université (à l'exception des écoles polytechniques fédérales), la scolarisation des élèves relève de la compétence des cantons. L'école obligatoire débute dès 4 ans révolus et se déroule sur onze ans.

Après les onze ans de scolarisation obligatoire, les élèves ont le choix de suivre une formation professionnelle (apprentissage menant à un CFC) ou des études supérieures (gymnase ou hautes écoles spécialisées).

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, tél. 021 316 32 32
www.lausanne.ch/ecole, www.vd.ch/scolarite où vous pouvez télécharger des documents traduits en différentes langues

Inscrire son enfant à l'école dès 4 ans

Les écoles à Lausanne, ce sont quinze établissements répartis sur l'ensemble de la ville. Les inscriptions sont centralisées au guichet du Service des écoles primaires et secondaires. Il existe également de nombreuses écoles privées avec des pédagogies alternatives ou multilingues.

Service des écoles primaires et secondaires

Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 64 11
seps@lausanne.ch, www.lausanne.ch/seps

Association vaudoise des écoles privées

Route du Lac 2, 1094 Paudex, case postale 1215, 1001 Lausanne
Tél. 058 796 33 00, info@avdep.ch, www.avdep.ch

Élèves non francophones 4-15 ans

Tout enfant de 4 à 15 ans qui, à son arrivée à Lausanne, ne maîtrise pas suffisamment la langue française, est orienté-e vers le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL). Après un entretien, il-elle pourra être intégré-e dans une classe d'accueil ou suivre des cours intensifs de français destinés à faciliter son intégration dans l'école régulière.

Centre de ressources pour élèves allophones de Lausanne (CREAL)

Avenue d'Echallens 1, 1004 Lausanne, tél. 021 315 64 86, www.lausanne.ch/creal

Élèves non francophones 15-20 ans

Les jeunes de 15 à 20 ans récemment arrivé-e-s en Suisse peuvent, en fonction des places disponibles, être intégré-e-s pendant une année scolaire à l'École de la transition. Ces élèves peuvent ainsi se familiariser avec la société d'accueil afin de faciliter leur intégration et d'envisager, à terme, une insertion en formation professionnelle initiale ou un accès aux études académiques. L'inscription se fait via le Portail Migration de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Portail Migration, OCOSP

Rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne, tél. 021 316 11 40
www.vd.ch/themes/formation/orientation/trouver-une-formation-profession-lorsquon-vient-darriver-dans-le-canton-de-vaud

Accueil parascolaire

Les centres de vie infantine, crèches, garderies municipales et privées subventionnées, haltes-jeux et jardins d'enfants font partie du Réseau d'accueil de jour de Lausanne, le Réseau-L. Ces structures proposent un accueil à plein temps en vue de la conciliation de la vie professionnelle et familiale, ainsi qu'à temps restreint, en vue de la socialisation. Le Bureau d'information aux parents (BIP) informe les parents, les oriente et enregistre leur demande sur la Liste d'attente centralisée (LAC) du Réseau-L.

En cas de besoin d'accueil pour un écolier de 1P ou 2P, l'enfant pourra fréquenter une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

Les APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) proposent à tout enfant scolarisé de 3P à 6P dont les parents exercent une activité professionnelle un lieu d'accueil avec encadrement entre 7h et 18h30.

Bureau d'information aux parents (BIP)

Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

Réception ouverte tous les jours de 8h30-11h30 et de 13h30-16h30

Permanence téléphonique: 021 315 60 00 mardi, jeudi et vendredi de 10h-12h

bip@lausanne.ch, www.lausanne.ch/bip

Les différentes structures d'accueil à Lausanne

www.lausanne.ch/structures-accueil

Service d'accueil de jour de l'enfance

Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 68 33/08

apems@lausanne.ch, www.lausanne.ch/apems

Cours de langue et culture d'origine

Les cours de langue et culture d'origine encouragent la construction de l'identité pluriculturelle de l'enfant par l'acquisition de sa langue maternelle. Une bonne connaissance de la langue maternelle est souvent une base importante pour l'apprentissage de la langue d'accueil. Vous trouverez une liste des cours de langue et culture d'origine proposés par des associations lausannoises dans la brochure *Apprendre à Lausanne* éditée par le BLI.

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Liste des cours sur www.lausanne.ch/apal

Activités de vacances

Pendant les vacances scolaires, des activités de loisirs sont proposées aux enfants. Le Domaine accueil vacances se tient à disposition pour orienter les familles et faciliter les démarches d'inscription.

Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers - Domaine accueil vacances

Place Chauderon 7a, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 68 22/65

jeunessevacances@lausanne.ch, www.lausanne.ch/jeunessevacances

DATES DES VACANCES SCOLAIRES:

www.lausanne.ch/vacances

Études et formation

Lausanne réunit de nombreux sites de formation spécialisée: Université (UNIL), Ecole polytechnique (EPFL), hautes écoles spécialisées, écoles professionnelles supérieures (hôtellerie, gestion d'entreprise, arts plastiques,...), ainsi que de nombreuses écoles privées.

Orientation scolaire et professionnelle

Le Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle (OSP) offre informations et conseils sur toute question concernant la formation aux élèves en fin de scolarité obligatoire, aux jeunes en formation ou en transition, et aux adultes.

Au Centre d'information sur les études et les professions, des entretiens brefs d'information, gratuits et en libre accès, sont proposés tous les après-midis (lu-je de 13h30 à 17h et ve de 12h à 16h). Un rendez-vous pour une consultation individuelle peut être convenu lors de ce premier entretien.

Pour les jeunes de 15 à 25 ans venant d'arriver dans le Canton de Vaud, parlant peu ou pas le français et intéressé-e-s à suivre une formation, un entretien d'accueil est proposé via le Portail Migration. (p. 15)

Des séances d'information (filières de formation, bourses, etc...) sont organisées régulièrement, sans inscription. Une permanence de relecture de C.V. a lieu tous les vendredis, de 12h à 16h.

Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle Lausanne (OSP)
Rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne, tél. 021 316 11 20, www.vd.ch/orientation

Guichet d'information de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
Rue Saint-Martin 26, 1014 Lausanne, tél. 021 316 63 04
info.dgep@vd.ch, www.vd.ch/dgep

Aides à la formation

Le Canton de Vaud peut attribuer, selon la situation financière de l'étudiant qui en fait la demande, des bourses d'études. La Fondation lausannoise d'aide par le travail (F.L.A.T.) a pour but de faciliter l'insertion professionnelle par le financement d'une formation ou des frais liés à l'exercice d'une profession. Elle est ouverte aux personnes dont le domicile principal se trouve sur le territoire de la commune de Lausanne et qui sont en possession d'un permis de séjour valable et non provisoire. L'intervention de la Fondation revêt un caractère subsidiaire et les dettes, ainsi que les demandes d'aide rétroactive, ne peuvent être prises en compte.

Informations concernant la formation sur www.vd.ch/orientation et les bourses d'études sur www.vd.ch/ocbe

Fondation lausannoise d'aide par le travail (F.L.A.T.)

Sévelin 8, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 71 28
flat@lausanne.ch, www.lausanne.ch/flat

Reconnaissance des diplômes

Le Point de contact national, au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, est le premier interlocuteur pour les questions générales relatives à la reconnaissance des diplômes étrangers.

Point de contact national pour la reconnaissance des diplômes.

Hotline 058 462 28 26, lundi à vendredi de 9h30 à 11h30 ainsi que mardi-mercredi de 14h à 16h. En dehors de ces heures, écrire à pointdecontact@sbfi.admin.ch
Infos générales: www.sbfi.admin.ch

Cours de français

La maîtrise de la langue du pays d'accueil joue un rôle important dans le processus d'intégration, notamment pour l'accès aux prestations dans les domaines du travail, de la santé ou de la formation. Vous trouverez une liste des cours de français proposés par les associations et les écoles privées sur le site internet du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) ou dans la brochure *Apprendre à Lausanne*.

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Place de la Riponne 10, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 72 45
bli@lausanne.ch, www.lausanne.ch/bli ou www.lausanne.ch/apal

Travail

A la recherche d'un travail? Vous pouvez répondre aux offres d'emploi dans la presse ou sur internet, vous inscrire à l'Office régional de placement (prestations gratuites) ou dans une agence de placement privée. N'hésitez pas à visiter les sites internet des sociétés qui vous intéressent et à leur adresser une offre d'emploi spontanée.

Premier emploi en Suisse

Pour trouver un emploi, le réseau de connaissances joue un rôle important également. Dans ce sens, la participation à l'activité d'une association peut se révéler utile et enrichissante.

Les personnes étrangères doivent obtenir un permis de travail. Celui-ci peut être demandé par l'employeur-se si les conditions d'octroi sont remplies.

Le Bureau lausannois pour les immigrés offre une permanence en espagnol, en portugais, en italien, en anglais et en français pour vous aider dans votre recherche d'emploi.

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Place de la Riponne 10, tél. 021 315 72 45 ou www.lausanne.ch/pef

Placement et orientation

Les personnes qui n'ont pas de travail, ou ont donné ou reçu leur lettre de congé et vont donc perdre leur emploi à brève échéance, peuvent s'inscrire à l'Office régional de placement (ORP). Elles doivent impérativement habiter Lausanne et être inscrites au Contrôle des habitants. Les personnes étrangères doivent également être en possession d'un permis ou d'une autorisation de travailler. Les conseiller-ère-s de l'ORP sont chargés-e-s d'orienter les personnes à la recherche d'un emploi et de faciliter leurs démarches d'insertion professionnelle.

Pour bénéficier des indemnités de chômage, les personnes doivent notamment avoir cotisé au moins 12 mois au cours des deux ans qui précèdent l'inscription à l'ORP.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les personnes à la recherche d'un emploi peuvent en revanche bénéficier de certaines prestations favorisant leur insertion professionnelle.

Service du travail – Office régional de placement (ORP)

Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 78 99
orp@lausanne.ch, www.lausanne.ch/orp

Service cantonal de l'emploi

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne, tél. 021 316 61 04
info.sde@vd.ch, www.vd.ch/sde

La Ville de Lausanne met ses offres en ligne sur www.lausanne.ch/emploi

Droit du travail

Il n'existe pas de salaire minimum inscrit dans la Constitution suisse. Par contre, dans certaines branches, une convention collective peut stipuler un salaire minimum, mensuel et/ou horaire. Pour connaître les détails légaux liés à votre contrat de travail, vous pouvez solliciter les services de la permanence de l'Inspection du travail Lausanne. Un calculateur statistique de salaire est disponible sur le site de l'administration fédérale à l'adresse www.lohnrechner.bfs.admin.ch

Service du travail – Inspection du travail Lausanne

Place de la Riponne 10, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 76 80
itl@lausanne.ch, www.lausanne.ch/inspectiondutravail

Santé et social

N'oubliez pas de souscrire une assurance maladie obligatoire dans les trois mois qui suivent votre arrivée! Le réseau de soins et d'assistance sociale vous accompagne dans les problèmes du quotidien.

Assurance-maladie et accidents

Outre les assurances sociales directement déduites du salaire (caisse de pension, assurance-chômage, vieillesse et invalidité), l'assurance-maladie et l'assurance-accidents sont obligatoires pour toute personne domiciliée en Suisse. Si vous êtes salarié-e, vous êtes en principe assuré-e automatiquement par votre employeur-se contre les accidents. Si vous n'exercez pas une activité salariée, vous devez vous assurer contre les accidents auprès de votre assurance-maladie.

Comme le choix de l'assurance maladie est libre, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) propose une comparaison entre toutes les primes à l'adresse www.priminfo.ch.

L'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) peut octroyer des subsides pour le paiement de l'assurance-maladie obligatoire, selon le revenu. La demande de subside doit être déposée auprès de l'agence d'assurances sociales ou sur le site de l'OVAM.

Subsides à l'assurance-maladie

Service des assurances sociales

Place Chauderon 7, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 11 11
sas@lausanne.ch, www.lausanne.ch/assurances_sociales

Office vaudois de l'assurance-maladie

Chemin de Mornex 40, 1014 Lausanne, tél. 021 557 47 47 lu, me et ve: 8h-11h45
www.vd.ch/subside-assurance-maladie

Choix du médecin

En Suisse on a généralement un «médecin de famille», qui suit votre dossier et peut vous rediriger vers un-e spécialiste ou les urgences si nécessaire. Certains médecins parlent plusieurs langues, renseignez-vous auprès de la Société vaudoise de médecine ou sur le site de la Fédération des médecins.

Société vaudoise de médecine (liste des médecins parlant plusieurs langues)
Chemin de Mornex 38, case postale 7443, 1002 Lausanne, tél. 021 651 05 05
info@svmed.ch, www.svmed.ch ou sur le site national www.doctorfmh.ch

Soins de premier recours / urgences

Les médecins généralistes de la Policlinique médicale universitaire (PMU) offrent un suivi médical personnalisé sur le long terme, comme les médecins indépendants. La PMU dispose d'un service d'assistance sociale, ainsi que d'une pharmacie publique. Le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) assure les soins d'urgence en cas de besoin. Les urgences pédiatriques sont prises en charge à l'Hôpital de l'enfance.

La Fondation Point d'eau propose aux personnes dans le besoin des prestations gratuites ou à moindre coût dans le domaine de l'hygiène et de la santé: douches, machines à laver ainsi que soins dentaires et médicaux (médecins, infirmier-ère-s, ostéopathes, podologues, masseur-se-s).

Policlinique médicale universitaire (PMU)

Rue du Bugnon 44, 1011 Lausanne, tél. 021 314 60 60, tous les jours 24h/24
Voie du Chariot 4 (Flon), 1003 Lausanne
Tél. 021 314 90 90 lu-sa 7h-21h, di et fériés 9h-19h

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne, tél. 021 314 11 11, www.chuv.ch

Hôpital de l'enfance

Chemin de Montétan 16, 1007 Lausanne, tél. 021 314 84 84 (urgences 24h/24)
www.hopital-enfance.ch

Point d'eau

Avenue de Morges 26, 1004 Lausanne, lu et je: 14h-20h et ma, me et ve: 10h-16h
Tél. 021 626 26 44, info@pointdeau-lausanne.ch, www.pointdeau-lausanne.ch

URGENCES VITALES

Appel en cas d'urgence: tél. 144 (24h/24)
Médecin de garde: tél. 0848 133 133 (24h/24)

Santé et migration

L'association Appartenances offre des consultations thérapeutiques en cas de traumatismes liés à la migration. Si vous avez besoin d'un-e interprète, le service Intermedia d'Appartenances vous offre ses services en plus de cinquante langues.

Appartenances / Service Intermedia

Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne, tél. 021 341 12 50
interpretariat@appartenances.ch, www.appartenances.ch

Pharmacie

Les pharmacies délivrent des médicaments avec et sans ordonnance, et peuvent donner des conseils de santé de base. En cas d'urgence hors des heures des commerces, une pharmacie de service reste ouverte sept jours sur sept jusqu'à minuit. La nuit, il faut s'adresser au médecin de garde au 0848 133 133 (non surtaxé).

Planning familial

Vous trouverez des réponses à vos questions concernant notamment la contraception, la grossesse, la prévention SIDA et les consultations conjugales auprès de la Fondation Profa.

Fondation Profa

Avenue Georgette 1, 1003 Lausanne, tél. 021 631 01 42
Migration et intimité: tél. 021 631 01 75, www.profa.ch

Aînés / Handicap

Lausanne offre de nombreuses prestations sociales, sanitaires ou médico-sociales. Une liste des prestations officielles ou privées est disponible en ligne.

Service des assurances sociales

Place Chauderon 7, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 11 11
sas@lausanne.ch, www.lausanne.ch/aineshandicapes

Violence

Le Centre de consultation LAVI est à disposition des femmes et des hommes ayant subi des actes de violence contre leur intégrité physique, sexuelle ou psychique. Ses prestations sont gratuites.

Le Centre d'accueil Malley-Prairie est un centre de consultation et d'hébergement pour femmes victimes de violences physiques ou psychologiques ainsi que pour leurs enfants. Les consultations sont gratuites.

Le Centre Prévention de l'Ale offre aide et soutien à toute personne qui exerce de la violence au sein du couple ou de la famille. Il peut s'agir de couples de personnes de même sexe.

Centre LAVI

Rue du Grand-Pont 2bis, 1003 Lausanne, tél. 021 631 03 00 (24h/24)

Centre d'accueil Malley-Prairie (24h/24)

Chemin de la Prairie 34, 1007 Lausanne, tél. 021 620 76 76
Tél. d'urgence: nuits et week-ends, 021 620 76 70
info@malleyprairie.ch, www.malleyprairie.ch

Centre de prévention de l'Ale

Rue de l'Ale 30, 1003 Lausanne, tél. 021 321 24 00
www.prevention-ale.ch. Renseignements par téléphone
ou à la permanence, mercredi 16h-19h.

Service social

Le Service social Lausanne (SSL) offre, dans le respect de la dignité et des droits des bénéficiaires, des prestations d'aide financière et d'appui social. Vous trouverez sur leur site internet toutes les prestations sociales présentées par domaine ou prestataire.

Service social Lausanne - Info sociale

Place Chauderon 4, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 75 11
ssl@lausanne.ch, www.lausanne.ch/ssl

Budget et problèmes financiers

La permanence téléphonique Parlons Cash offre des conseils sur la gestion du budget et répond à toute question en lien avec la problématique de l'endettement.

Tél. 0840 4321 00 (non surtaxé) du lundi au jeudi, entre 8h30 et 13h

Logement et déchets

En Suisse, la majorité de la population loue son logement, et ce par l'intermédiaire de gérances. Pour trouver un logement, le plus courant est donc de passer par leurs bureaux de location.

Parmi plus de 71'000 logements sur le territoire lausannois, plus de 7000 sont des logements subventionnés. Leurs loyers modérés sont soumis à des conditions d'octroi. La Ville de Lausanne est chargée du contrôle de ces aides, qui sont variables en fonction de la situation des locataires (revenus, composition du ménage, années de résidence sur la commune, etc.).

Pour connaître les critères à remplir pour l'obtention d'un logement subventionné, il faut s'adresser au Service du logement et des gérances.

Service du logement et des gérances

Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 74 11
slg@lausanne.ch, www.lausanne.ch/slg

I ♥ MES VOISINS: LE GUIDE DU BON VOISINAGE

Brochure et dépliant multilingue édités par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) en collaboration avec le Service du logement et des gérances.

Objectif? Rappeler des règles simples pour favoriser la cohabitation entre voisin-e-s et donner des conseils en matière de résolution des conflits et de discrimination.

Plus d'infos: www.lausanne.ch/bli > publications

Ces publications gratuites sont disponibles au BLI ou à Info Cité.

Un réflexe: trier et valoriser ses déchets

Les ordures ménagères doivent être éliminées dans les sacs officiels blancs, soumis à une taxe anticipée. Ces sacs peuvent être achetés aux caisses des supermarchés ou aux guichets de La Poste. Une compensation annuelle de 80 francs par habitant-e est déduite de la facture d'électricité par la Ville. Des sacs sont offerts, pour chaque naissance ou en cas de problèmes d'incontinence, par le Service des assurances sociales.

Des containers pour le verre, le papier et le carton ou les déchets organiques crus et cuits sont mis à disposition, chaque fois que c'est possible, dans les immeubles. Tous les autres déchets encombrants ou polluants doivent être amenés par les habitant-e-s dans une infrastructure de tri des déchets dont le lieu et les horaires d'accès sont précisés dans le « Calendrier des ramassages », distribué à tous les ménages ou téléchargeable sur le site internet de la Ville.

Service de la propreté urbaine

Rue des Terreaux 33, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 79 11
proprete.urbaine@lausanne.ch, www.lausanne.ch/proprete-urbaine

Info-déchets

Tél. 0800 804 806 (numéro gratuit)

Vie de quartier

Du quartier Sous-gare aux quartiers de Bellevaux et de la Blécherette, Lausanne compte une mosaïque de près de quatorze quartiers différents. Chacun d'eux présente une personnalité propre.

Animation socioculturelle

La Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) gère, en collaboration avec les associations de quartier, cinq Maisons de quartier, dix Centres socioculturels et deux Terrains d'aventure dans les quartiers de Lausanne. Ces lieux organisent des activités très variées, pour tous les âges, dans le but de favoriser la rencontre et le lien social.

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

Chemin de Malley 28, 1007 Lausanne, tél. 021 626 43 70, info@fasl.ch, www.fasl.ch

Fête des voisins

Chaque année, le dernier vendredi du mois de mai, a lieu «La Fête des voisins». Cette fête de proximité, connue maintenant dans de nombreuses villes d'Europe, complète de multiples initiatives visant à mieux se connaître entre voisines et voisins dans les différents quartiers. Si l'organisation par rue et par quartier dépend des initiatives individuelles, la Ville offre son soutien et des conseils fort utiles.

Service du logement et des gérances

Place Chauderon 7, case postale 5032, 1002 Lausanne, tél. 021 315 74 74
lafetedesvoisins@lausanne.ch, www.lausanne.ch/lafetedesvoisins

Contrats de quartier

Un contrat de quartier est un engagement de confiance entre la Ville de Lausanne et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et participer ensemble à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier. Après Montelly (2010-12), Boveresses (2013-16) c'est au tour de Prélaz/Valency (2016-19) de bénéficier d'un tel contrat. En 2020, un nouveau contrat de quartier sera déployé.

Plus de détails sur les groupes de travail et les projets:

www.lausanne.ch/contrats-de-quartier

Budget participatif

Le Budget participatif encourage la participation citoyenne en soutenant des projets de quartiers développés par ses habitant-e-s.

Il permet aux Lausannois-e-s de participer à l'organisation de leur ville et de leur quartier en réalisant des projets qu'elles et ils auront créés et choisis. Il renforce la relation entre la Municipalité et les habitant-e-s en mettant en débat l'utilisation d'une partie des ressources financières de la Commune. Enfin, il permet à la Ville de favoriser le développement, l'animation et la transformation des quartiers grâce aux idées des personnes qui les habitent et les font vivre.

Plus d'infos sur le site my.lausanne.ch/budget-participatif

Citoyenneté et droits politiques

S'établir à Lausanne, c'est aussi s'impliquer concrètement dans la vie de la société par une participation à la vie politique.

Voter à Lausanne. Droits de vote et d'éligibilité

La population est fréquemment appelée aux urnes pour voter sur des objets divers ou élire ses représentant-e-s. Les citoyen-ne-s suisses obtiennent directement par courrier postal le matériel de vote pour chaque votation ou élection aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

Grâce à la nouvelle Constitution vaudoise de 2003, les étranger-ère-s âgés de 18 ans révolus, jouissent du droit de vote communal aux conditions suivantes: être au bénéfice d'une autorisation de séjour depuis dix ans au moins, être domiciliés dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins et avoir un permis d'établissement B ou C. Le matériel de vote pour chaque votation ou élection au niveau communal leur parvient automatiquement par courrier postal.

Les étranger-ère-s qui remplissent ces critères peuvent aussi se présenter aux élections et siéger au Conseil communal ou à la Municipalité en cas d'élection. Le droit de vote et d'éligibilité permet de signer une initiative ou un référendum communal.

Enfin, toute personne suisse ou étrangère, mineure ou majeure, peut signer une pétition.

Bureau du registre civique

Place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne, tél. 021 315 22 33
votations@lausanne.ch, www.lausanne.ch/votations, lu-ve 9h30-11h, 14h-16h

Les partis politiques

La fonction des partis politiques est de représenter les intérêts de la population ou des personnes qui partagent leur point de vue et de relayer les demandes populaires jusqu'aux centres de décision politique, le Conseil communal notamment.

Conseil communal et composition des groupes politiques lausannois sur www.lausanne.ch/conseil-communal

Naturalisation

Si vous souhaitez acquérir la nationalité suisse, renseignez-vous auprès du Secteur des naturalisations du Service de la population du Canton de Vaud.

Pour les cours de français et autres prestations en lien avec la demande de naturalisation, consultez la page www.lausanne.ch/bli > Citoyenneté ou encore la brochure *Apprendre à Lausanne*, www.lausanne.ch/apal

Secteur des naturalisations, Service de la population

Case postale, 1014 Lausanne, tél. 021 316 45 91, www.vd.ch/naturalisation
Centrale téléphonique: du lundi au vendredi, 9h-11h30

VOTRE VILLE, VOTRE VIE, VOTRE VOIX

La Ville de Lausanne vous propose une série de visites commentées, ainsi qu'une séance d'information sur l'utilisation du matériel de vote. Un bus citoyen sillonne également les quartiers de la ville. Ces rendez-vous gratuits vous permettent de découvrir la vie politique lausannoise, de visiter des institutions et de comprendre les liens entre les communes, le Canton et la Confédération.

Brochure et calendrier à télécharger sur www.lausanne.ch/bli > Citoyenneté

Culture, loisirs et sport

Lausanne se veut multiple et vivante, proposant un large choix artistique et de nombreuses activités de loisirs. La capitale olympique soutient par ailleurs activement le sport et le mouvement au sens large.

Culture

Lieu de convergence de nombreux grands noms de la musique classique et de la scène lyrique, la ville est également un lieu phare dans le domaine des musiques actuelles et du jazz, avec de nombreuses salles de concert spécialisées proposant un programme foisonnant et éclectique.

L'offre en danse et en théâtre y est également d'une densité remarquable. Entre performances contemporaines, scène classique, humour et jeune public, la Ville se distingue comme lieu de création au rayonnement international.

Une vingtaine de musées, dont certains uniques au monde, contribuent également à la richesse de la vie artistique lausannoise avec des expositions aux thématiques très variées à découvrir tout au long de l'année.

Tous les musées (sauf le Musée olympique et la Fondation de l'Hermitage) sont gratuits chaque premier samedi du mois.

La Carte Cultissime est un passeport de culture et de loisirs à l'attention des 18-25 ans. Ce passeport gratuit permet d'acquérir des billets à environ 50% de leur prix pour les institutions participant au projet et d'accéder gratuitement aux musées communaux de Lausanne et Pully.

Acheter le passeport culture
www.carte-cultissime.ch

Liste des musées
www.lausanne.ch/musees

Visites guidées du patrimoine
www.lausanne.ch/visites

Les bibliothèques de la Ville
www.lausanne.ch/biblio

Loisirs

Le bureau Info Cité recense les manifestations culturelles à Lausanne. L'agenda du site internet de la Ville de Lausanne permet une recherche par thème, lieu ou date.

L'Office du tourisme, sur son site en plusieurs langues, sur Instagram et dans ses bureaux d'information touristique à Ouchy, à la gare et à la Cathédrale, offre de nombreuses informations sur les activités de loisirs.

Info Cité
www.lausanne.ch/infocite

L'agenda de la Ville
www.lausanne.ch/agenda

Lausanne Tourisme
www.lausanne-tourisme.ch

Sport

Lausanne, capitale olympique et capitale administrative du sport, soutient activement le sport sous toutes ses formes, du sport pour tous au sport d'élite. A Lausanne, vous trouverez près de 300 clubs sportifs et plus de 50 événements destinés à des publics variés tels que les 20KM de Lausanne et Athletissima. La Ville de Lausanne propose également de nombreuses infrastructures sportives en libre accès pour la population. Lausanne bénéficie ainsi d'une offre sportive très riche qui répond aux demandes de chacune et chacun tout au long de l'année dans la Capitale olympique.

Evènements
www.lausanne.ch/manifestations-sportives

Installations sportives
www.lausanne.ch/installations-sportives

Clubs sportifs
www.lausanne.ch/clubs-sportifs

Transports et mobilité

Lausanne privilégie la mobilité durable et offre à ses habitant-e-s de nombreuses possibilités de se déplacer en métro, en bus, à vélo ou à pied.

Métros, bus, trains et parkings

Le premier métro automatique de Suisse, le m2, relie en 18 minutes le sud (Ouchy) au nord (Croisettes) de la ville, un axe de transport urbain relié au réseau de bus tl et aux lignes ferroviaires CFF.

De la gare du Flon partent deux autres lignes ferroviaires: le LEB train Lausanne-Echallens-Bercher en direction du nord et le métro m1, en direction de Renens.

Les transports de l'ensemble du canton sont organisés en zones tarifaires (mobilis-vaud.ch), Lausanne correspondant aux zones 11 et 12. Dès 15 zones, vous avez accès à toutes les zones.

Pour les véhicules motorisés, plusieurs parkings-relais (P+R) sont situés aux portes de la ville et desservis par les transports publics.

Les résident-e-s peuvent acheter des macarons qui permettent de prolonger la durée de stationnement dans leur quartier.

Transports publics de la région lausannoise

Centre clientèle Flon

Place de l'Europe 5b, 1003 Lausanne, lu-ve 7h-19h, sa 9h-18h
Service Client 021 621 01 11 (non surtaxé).

Chemins de fer fédéraux suisses - CFF

www.cff.ch, tél. 0848 44 66 88 (CHF 0.08/min.)

Services des routes et de la mobilité

www.lausanne.ch/rm

Office de la circulation et du stationnement

Rue Saint-Martin 31, case postale 5354, 1002 Lausanne, tel. 021 315 38 00
stationnement@lausanne.ch, www.lausanne.ch/macarons

Vélo

Le vélo permet de s'affranchir des problèmes de stationnement et de bouchons. Pour un parcours de moins de 4 kilomètres en ville, le vélo est plus rapide que l'automobile. Une carte des itinéraires recommandés est disponible.

L'essor des vélos électriques rend accessibles des distances et des dénivelés plus importants. La Ville subventionne l'achat d'un vélo électrique à hauteur de 15% (maximum CHF 400) et 30% (max CHF 800) pour les moins de 25 ans.

Service des routes et de la mobilité

Délégué vélo, rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 54 15, velo@lausanne.ch, www.lausanne.ch/velo

Subventions de vélos électriques

Conditions et demandes sur le site www.equiwatt.ch/mobilite-douce

Piéton-ne-s

La marche à pied est le moyen le plus simple et le plus écologique pour se déplacer en ville. C'est pourquoi de nombreux aménagements sont réalisés pour favoriser ce mode de déplacement et le confort des piéton-ne-s: passages piétons, itinéraires verts, extensions des zones piétonnes, etc.

Service des routes et de la mobilité

Délégué piétons, rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 54 15, pietons@lausanne.ch, www.lausanne.ch/pietons

Mobilité réduite

Les personnes handicapées peuvent trouver les services d'aide sur www.lausanne.ch/aineshandicapes, lettre «T» pour Transports ou tél. 021 315 11 11.

Taxis

L'application gratuite Taxi Lausanne vous permet de commander un taxi de manière simple et interactive.

L'essentiel de A à Z

Répertoire d'adresses

Sous réserve de modifications

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

Place Chauderon 9, 1002 Lausanne
Lu-ve 7h30-11h45, 13h-17h
Tél. 021 315 68 33/08
www.lausanne.ch/apems

Registre civique Bureau des naturalisations et registre civique

Place de la Palud 2, 1002 Lausanne
Lu-ve 9h-11h30, 14h-16h
Tél. 021 315 22 33

Administration cantonale

Tél. 021 316 21 11, www.vd.ch

Administration communale

Tél. 021 315 11 11, www.lausanne.ch

Administration militaire

Service de la sécurité civile et militaire
Place de la Navigation 6, 1110 Morges 1
Lu-ve 7h30-11h45, 13h30-16h45
Ma 7h30-18h30
Tél. 021 316 47 40
www.vd.ch/sscm

Assurance incendie et éléments naturels Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA)

Rue Cité-Devant 12, 1005 Lausanne
Lu-je 8h-12h, 13h30-17h
Ve 8h-12h, 13h30-16h30
Tél. 0800 721 721
www.eca-vaud.ch

Assurances sociales, allocations de naissance et de maternité, prestations complémentaires

Place Chauderon 7, 1002 Lausanne
Lu-ve 8h30-11h45, 13h-17h
Tél. 021 315 11 11
www.lausanne.ch/assurances-sociales

Bibliothèque municipale

Place Chauderon 11, 1002 Lausanne
Lu, ma, je, ve 12h-19h30, me 10h-19h30,
sa 11h-16h
Tél. 021 315 69 15
www.lausanne.ch/bibliotheque

Contrôle des habitants

Rue du Port-Franc 18, 1002 Lausanne
Lu-ve 8h-12h, 13h-16h30
Tél. 021 315 31 33
www.lausanne.ch/ch

Cours de français (liste)

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)
Place de la Riponne 10, 1002 Lausanne
Lu-ve 8h-12h, 13h-17h
Tél. 021 315 72 45
www.lausanne.ch/bli

Crèches – information et inscriptions

Bureau d'information aux parents (BIP)
Place Chauderon 9, 1002 Lausanne
Lu-ve 8h30-11h30, 13h30-16h30
Permanence téléphonique: ma, je, ve 10h-12h
Tél. 021 315 60 00, www.lausanne.ch/bip

Déchets, recyclage

Service de la propreté urbaine
Rue des Terreaux 33, 1002 Lausanne
Lu-ve 8h-12h, 13h30-17h
Tél. 021 315 79 11
www.lausanne.ch/proprete-urbaine

Eau information, contrôle

Service de l'eau
Rue de Genève 36, 1002 Lausanne
Lu-ve 7h-11h30, 13h-16h30
Tél. 021 315 85 30
www.lausanne.ch/eaux

Ecole – information et inscriptions Service des écoles primaires et secondaires

Place Chauderon 9, 1002 Lausanne
Lu-ve 7h30-11h45, 13h-17h (me et ve jusqu'à 16h)
Tél. 021 315 64 11, www.lausanne.ch/seps

Etat civil (mariage, naissance...)

Sur rendez-vous, tél. 021 557 07 07
www.vd.ch/etatcivil ou
www.lausanne.ch/demarches

Hôpital

Centre hospitalier universitaire vaudois – CHUV
Rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne
Tél. 021 314 11 11
www.chuv.ch

Hôpital de l'Enfance

Chemin de Montétan 16, 1004 Lausanne
Tél. 021 314 84 84
www.hopital-enfance.ch

Hôpital ophtalmique Jules Gonin (consultation spécialisée pour les yeux)

Avenue de France 15, 1004 Lausanne
Tél. 021 626 81 11
www.asile-aveugles.ch

Impôts – Office de Lausanne

Rue Caroline 11 bis, 1014 Lausanne
Lu-ve 8h30-11h30, 13h30-16h30,
Tél. 021 316 23 11
www.vd.ch/impots

Impôts sur les chiens

Bureau des impôts
Place Chauderon 9, 1002 Lausanne
Guichet: lu-ve 13h-16h
Permanence téléphonique: 9h-11h30, 13h30-16h
Tél. 021 315 43 11
www.lausanne.ch/impots

Information au public – info cité

Place de la Palud 2, 1002 Lausanne
Lu-ve 8h-17h
Tél. 021 315 25 55
www.lausanne.ch/infocite

Intégration des immigrés

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)
Place de la Riponne 10, 1002 Lausanne
Lu-ve 8h-12h, 13h-17h
Tél. 021 315 72 45
www.lausanne.ch/bli

Interpréariat communautaire

Service Intermedia – Appartenances
Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne
Tél. 021 341 12 50
www.appartenances.ch

Justice de Paix

Côtes-de-Montbenon 8, 1014 Lausanne
Lu-ve 8h-11h30, 13h30-16h30
Tél. 021 316 10 60
www.vd.ch/justice

Lausanne Tourisme

Gare CFF

Hall central, tous les jours
9h-19h (juin-août), 9h-18h (septembre-mai)

Ouchy

Place de la Navigation 6, tous les jours
9h-19h (juin-août), 9h-18h (septembre-mai)

Cathédrale

A l'intérieur de l'édifice, heures d'ouverture
à consulter en ligne.

Tél. 021 613 73 73

www.lausanne-tourisme.ch

Logements subventionnés, location appartements

Service du logement et des gérances

Place Chauderon 7, 1002 Lausanne
Lu-ve 8h-11h45, 13h-16h30

Tél. 021 315 74 11

www.lausanne.ch/slg

Citycable - Service multimedia

Place de l'Europe 2, 1002 Lausanne

Espace clients: lu-ve 9h-18h30, sa 9h-17h

Tél. Lu-ve 8h-17h, 0842 841 841

www.lausanne.ch/citycable

Objets trouvés

Place de la Riponne 10, 1002 Lausanne
Lu-ve 13h-16h,

Permanence téléphonique: lu-ve 8h-12h,
tél. 021 315 33 85

www.lausanne.ch/objets-trouves

Office régional de placement (ORP)

Place Chauderon 9, 1002 Lausanne

Lu-ve 7h30-11h45, 13h-17h

Tél. 021 315 78 99

www.lausanne.ch/orp

Orientation scolaire et professionnelle

Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle Lausanne (OSP)

Rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne

Permanence d'information ouverte au public,
sans rendez-vous. Lu 13h15-17h, ma à je
13h30-17h, ve et veille de jours fériés: 12h-16h
Tél. 021 316 11 20, www.vd.ch/orientation

Passeport, carte d'identité

Secteur des documents d'identité du Canton de Vaud

Voie du Chariot 3 (Flon), 1014 Lausanne

Guichet: lu-ve 7h30-17h30, sa 7h30-16h30

Téléphone: 8h-12h, 13h30-17h

Tél. 0800 01 12 91, www.vd.ch/passeport

Permis de conduire

Service des automobiles

et de la navigation du Canton de Vaud

Avenue du Grey 110, 1014 Lausanne

Guichet: lu-ve 7h15-16h15

Téléphone: lu-ve 8h-11h30, 13h15-16h15

Tél. 021 316 82 10, www.vd.ch/san

Permis de séjour

Contrôle des habitants

Rue du Port-Franc 18 (Flon), 1002 Lausanne

Lu-ve 8h-12h, 13h-16h30

Tél. 021 315 31 33

www.lausanne.ch/ch

Permis de travail

Service de l'emploi

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne

Tél. 021 316 61 04

www.vd.ch/emploi

Police de Lausanne

Rue Saint-Martin 33, 1002 Lausanne

Tous les jours 24h/24, tél. 021 315 15 15

www.lausanne.ch/police

Policlinique médicale universitaire et

Unité des populations vulnérables (PMU)

Rue du Bugnon 44, 1011 Lausanne

Tél. 021 314 60 60

Tous les jours 24h/24

Voie du Chariot 4 (Flon), 1003 Lausanne

Tél. 021 314 90 90

7J/7, lu-sa 7h-21h, di et fériés 9h-19h

www.pmu-lausanne.ch

Office des prestations funéraires lausannoises

Chemin du Capelard 5, 1007 Lausanne

Centre funéraire de Montoie (ouverture au public)

Lu-Ve 7h30-18h30, sa-di, jours fériés 10h-15h

Tél. 021 315 32 95

Pompes funèbres officielles (PFO)

Lu-ve 7h30-12h, 13h30-17h

Tél. tél. 021 315 45 45 (24h/24)

www.lausanne.ch/pfo

Bureau des décès et des cimetières

Lu-ve 7h30-12h, 13h30-17h

Tél. tél. 021 315 32 75

www.lausanne.ch/inhumations

Services industriels: électricité, gaz, chauffage à distance, multimédia

Place Chauderon 23, 1002 Lausanne

Lu-ve 8h-12h, 13h-17h

Tél. 0842 841 841

www.lausanne.ch/sil

Service social – information et accueil

Centre social régional (CSR)

Place Chauderon 4, 1002 Lausanne

Lu-ve 8h30-11h45, 13h-16h30,

fermé le jeudi matin

Tél. 021 315 75 11

www.lausanne.ch/csr

Stationnement (macarons)

Office de la circulation et du stationnement

Rue Saint-Martin 31, 1002 Lausanne

Lu-ve 7h30-17h

Tél. 021 315 38 00

www.lausanne.ch/macarons

Transports publics de la région lausannoise

Centre clientèle Flon

Place de l'Europe 5b, 1003 Lausanne

Lu-ve 7h-19h, sa 9h-18h

Service clients

Lu-ve 7h30-19h, 021 621 01 11 (non surtaxé).

www.t-l.ch

URGENCES (24H/24)

Appel en cas d'urgence vitale: tél. 144

Médecin de garde: tél. 0848 133 133

Police-secours: tél. 117

Feu: tél. 118

Disponible en:

Albanais / shqip

Allemand / deutsch

Anglais / english

Arabe / العربية

Bosniaque-croate-serbe /
bosanski-hrvatski-srpski

Espagnol / español

Français

Italien / italiano

Portugais / português

Tigrigna / ትግርኛ

Bureau lausannois pour les immigrés

Place de la Riponne 10
case postale 5032
1002 Lausanne

T +41 21 315 72 45
www.lausanne.ch/bli
bli@lausanne.ch

Info Cité

Place de la Palud 2
case postale 6904
1002 Lausanne

T +41 21 315 25 55
infocite@lausanne.ch